



PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 avril 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12

Présents : Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Joël BRUNET, Brigitte COUSSAY, Jean-Luc FOURNEYRON, Marion AUBRUN, Carl CANNETON, Jean-Louis DREVEAU, Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Christophe GABARD, Françoise TOURAINE, Patrick LAURENT.

Absente excusée : Nathalie TEXIER.

Participaient à la réunion : Laetitia NOLBERT et Sylvie THOUVENIN, adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe.

Christophe GABARD a été élu secrétaire en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

À l'ordre du jour :

I. Délibérations :

N° D2025_16 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT AU SÉNAT.

Monsieur le Maire rappelle que le sénateur, Bruno BELIN, a invité les membres du conseil municipal et les secrétaires de mairie au Sénat le mercredi 11 juin 2025.

Seuls les frais de transport en train seront à la charge des participants.

S'agissant d'un déplacement dans le cadre des fonctions des élus et professionnel pour les agents, Monsieur le Maire propose que la commune participe aux frais de déplacement à hauteur de 50% du montant des billets de train.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition de Monsieur le Maire et décide que la commune remboursera la moitié du montant du billet de train à chaque participant pour leur déplacement au Sénat le 11 juin 2025.

N° D2025_17 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION B N°674.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2018, un chemin piétonnier a été créé le long de la route départementale n° 18 entre le Normandoux et le lieu-dit les Bergeottes sur une longueur d'environ 800 mètres. Ce chemin s'achève sur la parcelle cadastrée section B n° 674, d'une superficie de 64 m², appartenant à Monsieur HERPIN Denis, domicilié 2 les Bergeottes.

Il est nécessaire de régulariser la situation concernant cette parcelle puisqu'elle est utilisée et entretenue dans le cadre communal.

Monsieur le Maire propose de l'acquérir pour l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et :

- Décide d'acquérir la parcelle susnommée appartenant à Monsieur Denis HERPIN,
- Confirme le prix d'achat d'un euro symbolique, hors frais de notaire,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces se référant à ce dossier,
- Choisit Maître PINEAU de l'Office notarial de Chauvigny (86300) pour la charge de ce dossier.

N° D2025_18 – CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE DE TERCÉ ET LA COMMUNE DE SAVIGNY-L'ÉVESCAULT.

L'article L5111-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services peuvent être conclues entre communes ».

Ces conventions échappent aux règles de la commande publique lorsqu'elles ont pour objet d'assurer l'exercice en commun d'une compétence reconnue par la loi. Elles peuvent notamment conduire à la mise à disposition du service et des équipements d'une commune au profit d'une autre.

Dans ce cadre, la commune de TERCÉ et la commune de SAVIGNY L'ÉVESCAULT ont décidé de mettre en place une convention de coopération afin de mettre en commun leurs moyens en vue d'assurer des travaux d'entretien divers de la voirie, des chemins communaux, des stades ainsi que des activités d'apiculture.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition, par une prestation de service de prêt de matériel, entre la commune de TERCÉ et la commune de SAVIGNY L'ÉVESCAULT. Un ordre de mission sera visé par les deux communes et l'utilisateur du matériel en précisant le jour, les horaires de départ et de retour, le temps passé et la mission réalisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette mutualisation entre la commune de Tercé et la commune de Savigny-l'Évescault et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces s'y référant.

N° D2025_19 – CONTRAT D'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la mairie a récemment fait l'acquisition d'un nouveau photocopieur. A ce titre, le nouveau contrat d'entretien doit être adopté.

La facturation de l'abonnement copies serait le suivant :

- 10 000 copies A4 NB : 50 € HT
- 5 000 copies A4 COULEUR : 250 € HT

Le contrat de maintenance annuel pour la connexion s'élève à 120 € HT.

Monsieur le Maire précise que la facturation des copies « couleur » est moins élevée que le précédent contrat (300 € HT contre 250 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'entretien du nouveau photocopieur et toutes les pièces s'y référant.

N° D2025_20 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE L’HABITAT POUR DES TRAVAUX D’ISOLATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que certains de nos logements communaux sont vieillissants et nécessitent une amélioration de leur isolation.

A ce titre, des devis ont été sollicités pour le remplacement de la porte d’entrée, la porte de service et la porte de garage des quatre logements communaux situés chemin des Écoliers. Ces menuiseries plus modernes assureront une meilleure isolation des logements, permettant aux locataires de maîtriser davantage leur facture d’électricité et favorisant leur confort.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre du Schéma de l’Habitat à hauteur de 20% du montant HT de l’opération, comme suit :

Montant prévisionnel des dépenses de l’opération : 18 153.32 € HT.

	Montant HT	Montant TTC
Remplacement des portes d’entrée	7 107.52	7 498.43
Remplacement des portes de service	2 418.96	2 660.86
Remplacement des portes de garage	8 626.84	9 489.52
TOTAL	18 153.32	19 648.81

Subventions sollicitées :

	Base HT subventionnable	Taux	Montant
Département de la Vienne – ACTIV 3	18 153.32	60.00%	10 892.00
Département de la Vienne – Schéma de l’Habitat	18 153.32	20.00%	3 630.00
Fonds propres	18 153.32	20.00%	3 631.32
TOTAL		100.00%	18 153.32

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité :

- de lancer le projet de travaux d’isolation des logements communaux situés chemin des Écoliers,
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre du Schéma de l’Habitat à hauteur de 20% du montant HT de l’opération,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

N° D2025_21 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE DANS LE CADRE D’ACTIV 3 POUR DES TRAVAUX D’ISOLATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Vu la délibération n° D2025_11 du conseil municipal du 13 mars 2025 relative à la demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre d’ACTIV 3 2025 pour les travaux d’isolation de logements communaux ;

Considérant que ce projet pourrait également être subventionné par le Département de la Vienne dans le cadre du Schéma de l’Habitat ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le plan de financement initial des travaux d'isolation de logements communaux comme suit :

Montant prévisionnel des dépenses de l'opération : 18 153.32 € HT.

Subventions sollicitées :

	Base HT subventionnable	Taux	Montant
Département de la Vienne – ACTIV 3	18 153.32	60%	10 892.00
Département de la Vienne – Schéma de l'Habitat	18 153.32	20%	3 630.00
Fonds propres	18 153.32	20%	3 631.32
TOTAL		100%	18 153.32

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire pour la modification du plan de financement des travaux précités,
- Décide de demander une subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre d'ACTIV 3 à hauteur de 60% du montant HT de l'opération,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

N° D2025_22 – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2025.

Monsieur le Maire présente quatre simulations d'évolution du taux des contributions directes pour 2025. Les propositions d'évolution des taux sont comprises entre 0 et 2%.

La commune doit voter le taux de la taxe du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, la proposition n° 2 correspondant à une augmentation d'1% est votée à l'unanimité. Les taux 2025 seront donc les suivants :

- ♦ **Taxe foncière bâtie (TFB) :** 46.34 %
- ♦ **Taxe foncière non bâtie (TFNB) :** 49.17 %
- ♦ **Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS) :** 19.68 %

N° D2025_23 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 SUR LE BUDGET COMMUNE 2025.

Madame Christine POLO, adjointe au Maire, déléguée aux finances, annonce au conseil municipal qu'un excédent de 389 229.82 € ressort de la section de fonctionnement du budget Commune 2024.

Elle précise qu'en prenant en compte les restes à réaliser sur le budget 2025, la commune a un besoin de financement de 44 874.07 € en investissement.

Après examen et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 45 000.00 € au compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés et la somme de 344 229.82 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

N° D2025_24 – VOTE DU BUDGET COMMUNE 2025.

Madame Christine POLO, adjointe au Maire, déléguée aux finances, présente le projet du budget Commune 2025.

Le budget principal Commune s'équilibre en recettes et en dépenses à :

▣ Section d'exploitation : 1 137 512.82 €

▣ Section investissement : 313 115.25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce budget, à l'unanimité.

II. Points sur les commissions :

• **Voirie :**

- Christine POLO propose de mettre en place une commission pour l'aménagement de la place Marie Chagnon. La première réunion aura lieu le lundi 12 mai 2025 à 9h00. Tous les élus intéressés y sont conviés. Christian RICHARD, Christine POLO, Brigitte COUSSAY, Marion AUBRUN, Jean-Luc FOURNEYRON, Charlotte PARENTEAU-DENOEL et Françoise TOURAINE sont volontaires.

- Jean-Luc FOURNEYRON présente les devis transmis par Eaux de Vienne pour l'installation de 5 nouveaux poteaux incendie. Le montant total s'élève à 12 149 € HT.

- La remise en état annuelle des chemins communaux est prévue la semaine 17.

- Un diagnostic des deux éclairages photovoltaïques défectueux situés rue des Essarts est prévu prochainement.

- Le terrain de BMX a été nettoyé et engazonné par les agents techniques et la société Arbor et Sens.

- Les administrés domiciliés 9 route de Savigny ont demandé à la commune s'il serait possible de créer un aménagement sur cette voie car il est très difficile pour eux de se garer devant chez eux et de rentrer/sortir de leur domicile.

• **Bâtiments :**

- Jean-Joël BRUNET et Christine POLO rappellent que les anciens vestiaires du foot ont besoin d'être rafraichis. Une fois les travaux terminés, ils proposent d'y stocker l'ancienne vaisselle du Friaula (lorsque la commune aura reçu la nouvelle vaisselle) pour la prêter aux associations lorsqu'elles en auront besoin.

- La réfection du clocher de l'église sera coûteuse. Des demandes de subventions seront à déposées (Fondation du patrimoine, Sorégies Patrimoine, Total, etc.) Une cagnotte pourrait être organisée par une association communale. Il faut également se renseigner sur la possibilité d'obtenir des Fonds européens.

- Christine POLO fait part de la demande de Nicolas COURBIER, gérant du Mythic. Il demande l'autorisation de fixer au sol des mange-debout devant le restaurant afin d'éviter qu'ils soient déplacés. Le conseil municipal n'y voit pas d'objection. Nicolas COURBIER demande, une nouvelle fois, la mise en place d'un nouveau carrelage dans la salle de restaurant. La commune n'a pas prévu cette dépense cette année. Ce dossier sera réétudié en 2026.

• **Communication et manifestations :** Charlotte PARENTEAU-DENOEL informe le conseil municipal des points suivants :

- Actuellement à la médiathèque, exposition « Madeleine résistante » mettant en lumière la vie de Madeleine Riffault sous la deuxième Guerre Mondiale,

- Rencontre avec Didier Quella-Guyot sur les bandes dessinées historiques le 6 mai à 18h30 à la médiathèque,

- L'harmonie ne sera pas présente à la cérémonie du 8 mai. Il faudra prévoir une enceinte connectée pour assurer la diffusion de la musique.
- Vernissage exposition « En forêt », de Fleur Oury le 16 mai à 18h30 à la médiathèque, en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de la Vienne,
 - **Environnement** : Brigitte COUSSAY informe le conseil municipal que les abeilles se portent bien.
 - **Ecole** : Christine POLO informe le conseil municipal que l'exercice incendie prévu au mois d'avril n'a pas eu lieu car la directrice de l'école était absente pour des raisons de santé.

III. Questions diverses :

- Brigitte COUSSAY a reçu Madame Cécile RICHETIN, dont l'activité est l'aide à la personne à domicile. Cette dernière demande à la commune de bien vouloir diffuser ses coordonnées afin de se faire connaître sur le territoire.
- Un de nos agents techniques va être en arrêt plusieurs mois pour des raisons de santé. Son remplacement sera assuré.
- Le Plan Communal de Sauvegarde doit être mis à jour. Christine POLO propose de créer une commission pour travailler sur ce dossier. Christophe GABARD, Christine POLO, Christian RICHARD, Jean-Louis DREVEAU et Jean-Luc FOURNEYRON sont volontaires pour y assister.
- Les prochaines dates de réunion seront les suivantes :
 - Commission PCS : 28 avril à 9h00
 - Adjoints : 05 mai à 9h00
 - Commission aménagement place Marie Chagnon : 12 mai à 9h00
 - Conseil municipal : 15 mai à 18h30
 - Pot de départ à la retraite de Nadine SAULNIER (ATSEM au sein du SIVOS) : 16 mai à 18h45

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures et quinze minutes.

Le Maire,
Christian RICHARD

Le secrétaire de séance,
Christophe GABARD